

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2018

Présents : MMES. MIJAT Martine, VIVIANI Marie-Agnès, SARNIN Patricia, REBERGUE Sophie, REY Nathalie, AUCOURT Sylvie MMS. BUCHET Philippe, LARUE Fabien, VALETTE Jean-Louis, MICHAUD Patrick, CHARPILLENNE Patrice.

Absents : CHAPONNEAU Emilie (donne pouvoir à MIJAT Martine), LANOE Joël, VIODRIN Jérôme, RAMILLON Thierry.

Secrétaire de séance : Monsieur LARUE Fabien

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine MIJAT, Maire.

Mme le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de St Denis de Cabanne. Décision du conseil : accord pour ajout du point à l'ordre du jour.

Après approbation du compte rendu de la réunion précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

1- DELIBERATION POUR VERSEMENT MENSUEL DES INDEMNITES DES ELUS

A ce jour, le versement des indemnités des élus est fait trimestriellement.

Sur demande de Mme Peltier, trésorier de Charlieu et afin d'uniformiser toutes les communes de Charlieu-Belmont communauté, il y a lieu de délibérer pour le versement mensuel des indemnités aux élus.

Approbation à l'unanimité pour le versement mensuel plutôt que trimestriel.

2- REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE (CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 21H)

Suite au départ prochain de Mme Nathalie CHARTIER par mutation, Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 21 heures hebdomadaires à compter du 8 mars 2018 sous réserve de l'avis du CTI.

En effet, la candidate retenue est Mme Cindy NIGAY, déjà titulaire au Syndicat Mixte du Barrage de Villeret. N'ayant pas le concours, elle ne peut pas être recrutée au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe existant mais au grade d'Adjoint Administratif. Elle sera recrutée au même grade et même échelon que sur son poste à Villeret.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 21 heures hebdomadaires à compter du 8 mars 2018.

A compter du 19/03/2018, les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie seront

Lundi 16h-18h

Jeudi 8h30-12h

Vendredi 8h30-12h

3- EPICERIE : TRAVAUX, BAIL ET EMPRUNT

TRAVAUX

Les premiers travaux auront lieu les 25 ou 26/3 avec la modification du branchement électrique (passage en triphasé) puis démolition d'une cloison au fond de l'épicerie, peinture faite par Baptiste Michaud et intervention de 4 artisans (Fabrien Try, Bernard Collonge, Franck Roche et société Morel).

Baptiste a obtenu son prêt d'honneur par Initiative Loire et a effectué ses démarches pour obtenir des subventions auprès de Charlieu-Belmont communauté et de la région.

BAIL

Après renseignement auprès de Mme Peltier, le bail peut préciser qu'aucune révision de loyer ne soit appliquée pendant les 9 ans. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter le montant du loyer pendant toute la durée du bail (9 ans).

En cas de vente du bâtiment, Baptiste Michaud sera prioritaire car locataire.

EMPRUNT

Pour financer les travaux, il y a lieu de contracter un emprunt de 20 000€. Après étude des différentes offres, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole sur 5 ans avec un paiement trimestriel à échéance constante au taux de 0.50% (+0.10% de frais de dossier sur le montant emprunté (20€)).

L'ouverture de ce nouvel espace et l'inauguration sont envisagées pour le 8 mai.

4- SUBVENTIONS : OCCE / CANTINE GARDERIE / AMICALE DES SAPPEURS POMPIERS

Subvention OCCE : Mme le Maire propose de reconduire la subvention de 4000€ à l'OCCE pour cette année afin de permettre l'achat de fournitures scolaires et matériel éducatif. Accord à l'unanimité.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 6700€ à l'association Cantine-Garderie.

La subvention accordée à l'Amicale des Sapeurs Pompiers St Denis de Cabanne s'élève à 50€.

5- ECOLE : MAINTIEN DE LA TROISIEME CLASSE ET REMPLACEMENT CONTRAT AVENIR

L'Inspecteur Académique a informé la municipalité de la suppression du moyen supplémentaire (3^{ème} classe) à l'école pour la rentrée 2018. Les élèves de moins de 3 ans ne sont pas comptabilisés (5 sont dans ce cas-là) donc l'effectif est de 54 élèves, même effectif qu'au moment de l'ouverture de la troisième classe. Sur la Loire, 2 postes supplémentaires seront attribués en juin 2018. La commune espère obtenir un poste, la municipalité s'interroge sur les actions à mener. Une réunion d'information sera proposée aux parents, enseignants et parents des futurs élèves (2 ans).

Les contrats aidés vont être remplacés par des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) : ce sont des emplois aidés subventionnés de 30 à 60% pour des personnes en difficulté de recherche d'emploi avec une obligation de formation et un suivi personnalisé : durée du contrat de 9 mois à 1 an avec un minimum de 20h de travail hebdomadaire.

6- STATION DE NEUTRALISATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire informe le Conseil qu'ICA a rendu son rapport d'analyses des offres pour la construction de la station de neutralisation de l'eau potable pour les communes de Mars et d'Écoche. Trois entreprises ont répondu à l'offre. Après étude par le cabinet ICA ENVIRONNEMENT et la commission communale, il s'avère que l'entreprise CAPTAGE NEUTRALISATION arrive en première position avec la position variante pour un montant total de travaux de 223 988.32€ HT (soit 268 785.98€ TTC). Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté, approuve le choix de l'entreprise CAPTAGE NEUTRALISATION pour un montant de travaux de 223 988.32€ HT.

7- TRAVAUX AMELIORATION ET RENDEMENT DU RESEAU : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le cabinet d'études ICA ENVIRONNEMENT a également rendu son rapport d'analyses des offres pour les travaux d'amélioration de la qualité d'eau et du rendement réseau.

Trois entreprises ont répondu à l'offre. Après étude, il s'avère que l'entreprise SADE arrive en première position pour un montant total de travaux de 35 509.00€ HT. Approbation à l'unanimité du choix de l'entreprise SADE pour un montant de travaux de 35 509€ HT.

8- RESTRUCTURATION BATIMENTS COMMUNAUX

Fabien LARUE annonce que le cabinet Figural Architectes a terminé son relevé du bâtiment mairie école et a présenté son étude à la commission. Une esquisse du bâtiment maison des associations qui deviendra la mairie sera présentée en mars. Une petite salle prévue à la location (liée avec la salle des

fêtes) est à l'étude. En avril, les architectes seront consultés pour le second bâtiment. Le démarrage des travaux est prévu pour le printemps 2019 (8 mois de travaux).

9- APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION (COMMUNAL + EAU/ASSAINISSEMENT)

Comptes de gestion commune et eau assainissement 2017

Fabien LARUE présente les comptes de gestion du budget de la commune et de l'eau/assainissement : le conseil municipal décide de les voter à l'unanimité.

Comptes administratifs : communal et eau assainissement 2017

Fabien LARUE présente les comptes administratifs de la commune et de l'eau et assainissement.

A noter que Madame le Maire est absente au moment du vote. Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil approuve le compte administratif 2017 de la commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : 36 626.41 €
- Résultats antérieurs reportés : 26 684.37 €
- reste à réaliser : 0€
- **Résultat à affecter de fonctionnement : 63 310.78 €**
- Solde d'exécution d'investissement : 10 757.26 €
- Solde antérieurs reportés : - 8628.41 €
- Reste à réaliser : dépenses : 307 946.15 €
Recettes : 142 554.44 €
- **Solde exécution d'investissement : 2 128.85 €**

Et le compte administratif 2017 de l'eau et assainissement tel que :

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : - 1800.06 €
- Résultats antérieurs reportés : 20 115.78 €
- reste à réaliser : 0€
- **Résultat à affecter de fonctionnement : 18 315.72 €**
- Solde d'exécution d'investissement : 42 256.94 €
- Solde antérieurs reportés : -8 628.€
- Reste à réaliser : dépenses : 24 549.00 €
Recettes : 0 €
- **Solde exécution d'investissement : 85 310.30 €**

10- ADRESSAGE

Fabien LARUE fait un point sur la numérotation : les panneaux vont pouvoir être commandés et posés par Eric PERRIN. Les habitants recevront un courrier de la mairie les informant de leur complément d'adresse et des formalités à accomplir.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion conviant le maire et l'adjoint en charge de l'eau pour les 6 communes qui ont leur eau en régie aura lieu le vendredi 23 février à Ecoche pour envisager une mutualisation plus élargie du matériel et du personnel.
- Un travail important pour la bonne gestion du cimetière est nécessaire, en effet, la dernière procédure aboutie date de 2007 et il y a lieu d'engager une nouvelle procédure en bonne et due forme pour la reprise de concessions laissées à l'abandon dans l'ancien cimetière. Une réflexion pour informatiser cette gestion va être conduite.
- L'Etat a mis en place un chèque énergie pour les foyers à revenus modestes : ce chèque (qui aidera au paiement des factures énergétiques) sera directement envoyé au bénéficiaire par les services des impôts sans démarche de sa part.
- Le Dimanche 4 Mars aura lieu à la salle des fêtes l'exposition photos et vidéo sur Mars Autrefois.
- La commission finances se réunira le vendredi 16 mars à 14h30 pour la préparation du budget.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 27/03 à 20h.